Dupond-Moretti relaxé ignorait que ses agissements c’était du Conflit d’intérêt !

écrit par Christine Tasin | 30 novembre 2023

Éric Dupond-Moretti à la sortie de l'audience, ce mercredi 29 novembre 2023. | EPA-EFE/YOAN VALAT

Éric Dupond-Moretti à la sortie de l'audience, ce mercredi 29 novembre 2023. | EPA-EFE/YOAN VALAT

Dupond-Moretti relaxé, ça n'étonne personne ici

Non, ça n'étonne personne ici.

Non seulement chacun sait que nous sommes dans un régime mafieux…

Non seulement chacun sait que Macron était sans doute prêt à tout pour obtenir que SON ministre qui épouse si fidèlement ses roueries et son mépris des patriotes soit blanchi.

Non seulement le prétexte à son acquittement est grossier, énorme, un vrai foutage de gueule du Français moyen, je pense notamment à ces jeunes de Romans ou Crépol qui ont juste voulu montrer à ceux d'en face qu'ils n'avaient pas tous les droits et notamment celui de tuer les Français. En effet, **pauvre Ministre de l'a-justice comme dit notre ami Jacques Martinez, ne savait pas, vraiment pas** qu'en réglant ses comptes avec ses anciens collègues une fois devenu Ministre **il usait et abusait de ses pouvoirs**, ce qui s'appelle « conflits d'intérêt ». Personne lui avait dit, sont pas gentils, ses collaborateurs et autres collègues !

La cour a, pour sa part, considéré que « l'élément matériel » de la prise illégale d'intérêts était bien constitué, mais ***pas l'élément intentionnel.*** *« À aucun moment », le ministre « n'a exprimé (…) une animosité, un mépris ou un désir de vengeance » envers les quatre magistrats qu'il avait critiqués quand il était avocat, et contre lesquels il avait ouvert une enquête administrative en tant que garde des Sceaux, a déclaré le président de la CJR Dominique Pauthe.* ***La cour a également estimé qu'il n'avait pas été « averti » du conflit d'intérêts.***

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/proces-d-eric-dupond-moretti-le-ministre-de-la-justice-relaxe-par-la-cour-de-justice-de-la-republique-6834797

Pourtant, le Ministre Dupond-Moretti avait lancé des enquêtes administratives sur 4 magistrats avec qui il avait eu des mots quand il était avocat… pur hasard, bien sûr. Tu dis ça à un cheval de bois il te donne un coup de pied. Tu dis ça à des députés et sénateurs, ils disent tous *mais bon sang, mais c'est bien sûr !*

Appelez-nous cons….

Il est vrai que, en amont, la composition de la fameuse cour d'A-justice avait dû être soigneusement étudiée… 3 magistrats de la Cour de cassation forcément triés sur le volet, 5 parlementaires sur 12 de la Majorité plus quelques LR assis comme toujours entre 2 chaises en attendant l'oint du seigneur, quelques Insoumis ayant toujours adulé le Ministre anti-France et pro-islam… Je ne crois pas au hasard. La composition de la Cour de Justice… était déjà une bonne chance pour l'ancien avocat du frère Merah d'être acquitté.

Outre trois magistrats de la Cour de cassation, six députés et six sénateurs la composent.

Ce lundi, pour juger le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti pour prise illégale d'intérêts, figurent six sénateurs

et six députés désignés en juillet 2022, et pour la première fois des représentants du Rassemblement national et de La France insoumise. Ces juges parlementaires sont élus à la proportionnalité de la représentativité de leur groupe à l'Assemblée. Du côté des députés, sont membres de la CJR : Bruno Bilde (RN), Émilie Chandler (Renaissance), Philippe Gosselin (LR), Danièle Obono (LFI), Didier Paris (Renaissance) et Laurence Vichnievsky (MoDem).

Les sénateurs élus à la CJR sont : Chantal Deseyne (LR), Catherine Di Folco (LR), Antoine Lefèvre (LR), Jean-Luc Fichet (PS), Évelyne Perrot (Union centriste) et Teva Rohfritsch (Indépendants). Au total, sur ces 12 parlementaires, cinq sont donc issus de la majorité.

Avant l'audience, tous ont reçu l'ensemble du dossier – d'environ 2000 pages – sur une clé cryptée, censé rester confidentiel. Les parlementaires ont dû travailler dessus de façon individuelle et dans le secret, ils n'ont pas le droit de s'exprimer sur le fond du dossier ni de communiquer leur position sur les affaires. À l'issue du délibéré, députés et sénateurs votent à bulletin secret, sur la culpabilité puis sur les peines, par palier (prison ou non, sursis ou non, amendes, travail d'intérêt général, relaxe).

https://www.tf1info.fr/politique/proces-d-eric-dupond-moretti-conflit-interets-cour-de-justice-de-la-republique-qui-sont-les-six-deputes-et-les-six-senateurs-qui-vont-juger-le-garde-des-sceaux-2275319.html

L'accusation avait requis un an de prison contre Dupond-Moretti … il sort blanc comme neige. Pendant ce temps nos jeunes patriotes sont maintenus en prison, eux…

Et il y a encore des Français pour louer Macron et ses séides ?